

Délibération n°2025-046**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 29 septembre 2025

Le 29 septembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 19 septembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE (Adjointe), F. BOULOT (Adjoint), E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, N. MOTARD, F. RIVIER.

Absents excusés : L. BOUVERET, A. CAVARD, E. POUIT.

Secrétaire de séance : F. BOULOT

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :**Devis LED – SDEEG**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la campagne de modernisation de l'éclairage public avec un changement de tous les candélabres situés dans les lieux-dits en éclairage à LED,

Considérant le devis proposé par le Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde (SDEEG) dont le montant s'élève à 29 175,53€ HT,

Considérant la prise en charge de 20% de ce montant par le SDEEG ainsi que 60% par le Syndicat d'Electrification du Fronsadais,

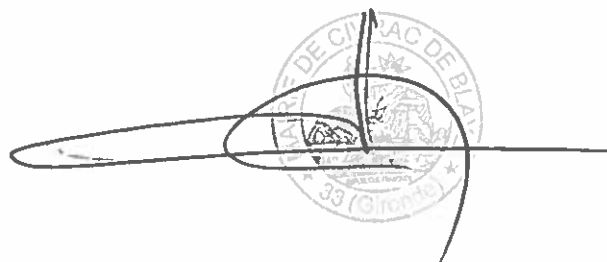
Considérant le reste à charge de la commune d'un montant de 4 245,29€ HT,

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident le devis proposé par le SDEEG d'un montant de 29 175,53€ HT, avec un financement communal à hauteur de 4 245,29€ HT.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme délibéré le 29 septembre 2025

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.